



Relations Couronne-Autochtones
et Affaires du Nord Canada

Crown-Indigenous Relations
and Northern Affairs Canada

Demande de modification du permis d'utilisation des eaux de type A n° 2AM-MEL1631 d'Agnico Eagle Mines Limited

Audience publique de l'Office des eaux
du Nunavut
Rankin Inlet, 11-12 septembre 2024



Canada



Aperçu de la présentation

- Rôles et responsabilités
- Contributions à l'examen de la demande de permis d'utilisation des eaux
- État des commentaires découlant de l'examen technique
- Questions en suspens
- Conclusion





Rôles et responsabilités

Les responsabilités, le mandat et les obligations de Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC) sont conformes à ce qui suit :

- *Loi sur le ministère des Relations Couronne-Autochtones et des Affaires du Nord*
- Accord du Nunavut
- *Loi concernant l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut;*
- *Loi sur les eaux du Nunavut et le Tribunal des droits de surface du Nunavut et règlement connexe*
- *Loi sur l'aménagement du territoire et l'évaluation des projets au Nunavut*
- *Loi sur les terres territoriales et règlement connexe*
- *Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques*





Contributions à l'examen de la demande de permis d'utilisation des eaux

RCAANC a apporté les contributions suivantes à l'Office des eaux du Nunavut (OEN) concernant la demande de modification du permis d'utilisation des eaux de type A n° 2AM-MEL1631 présentée par Agnico Eagle Mines Limited :

- Commentaires relatifs à la vérification de l'exhaustivité de la demande de modification du permis d'utilisation des eaux de type A n° 2AM-MEL1631 et en réponse à la demande de renseignements connexe : **16 février 2024 et 13 mars 2024**
- Commentaires découlant de l'examen technique de la demande de modification du permis d'utilisation des eaux de type A n° 2AM-MEL1631 : **26 avril 2024**
- Commentaires découlant de l'examen technique de la demande de modification du permis d'utilisation des eaux de type A n° 2AM-MEL1631 : **5 juin 2024**
- Présentation finale à l'Office des eaux du Nunavut de la demande de modification du permis d'utilisation des eaux de type A n° 2AM-MEL1631 : **22 juillet 2024**



État des commentaires découlant de l'examen technique

RCAANC a présenté des commentaires découlant de l'examen technique sur ce qui suit :

- ✓ **Révisions du plan de gestion adaptive**
- ✓ **Réduction au minimum des rejets dans le lac Meliadine**
- ✓ **Stockage de l'eau saline dans le lac B7**
- ✓ **Prévisions de la qualité de l'eau**
- ✓ **Écoulement des eaux souterraines et utilisation de l'eau**
- Agnico Eagle a répondu de manière satisfaisante à tous nos commentaires techniques.
- Pour RCAANC, tous les commentaires découlant de l'examen technique présentés le 26 avril 2024 sont résolus.





Questions en suspens

Plan de gestion adaptative

- RCAANC recommande que le plan de gestion adaptive soit inclus dans le permis.
- RCAANC et Agnico Eagle ont travaillé ensemble afin d'inclure un libellé précisant que le permis d'utilisation des eaux a préséance sur toute exigence contradictoire énoncée dans le plan de gestion adaptive.



Questions en suspens

Estimation des garanties

- RCAANC, l'Association inuite du Kivalliq et Agnico Eagle ont travaillé ensemble pour mettre à jour le montant global des garanties dans le cadre du permis actuel et de la présente demande de modification.
- L'estimation à jour du montant global des garanties a été présentée à l'OEN pour examen.



Questions en suspens

Entente sur la gestion des garanties

- Agnico Eagle a proposé un projet d'entente modifiée pour la gestion des garanties entre le gouvernement du Canada, l'Association inuite du Kivalliq et Agnico Eagle.
- RCAANC met à jour le libellé de l'entente proposée afin que celle-ci soit conforme aux lois et aux règlements en vigueur.



Questions en suspens

Projet de cadre de modification du permis d'utilisation des eaux

- Agnico Eagle a proposé des corrections et des changements pour la modification du permis d'utilisation des eaux.
- RCAANC a examiné les propositions de corrections et de modifications et les a soumises à l'Office pour examen.





Conclusion

Dans le cadre du processus d'examen des demandes de permis d'utilisation des eaux, RCAANC continuera de chercher à protéger les eaux intérieures du Nunavut tout en favorisant le développement durable.





Qujannamiik

Thank you

Merci

ӕdල°QГЬ